

Observation 106 du 03/03/2023

Madame le commissaire enquêteur

Quatre aérogénérateurs GIGANTESQUES sur les communes de Brion et Saint-Secondin en Sud Vienne où il y a déjà beaucoup trop de ces monstres seraient une aberration.

En Sud Vienne, Nord Charente et Sud Deux-Sèvres il y a la saturation avec beaucoup trop d'aérogénérateurs et on se sent encerclé.

Depuis de plus en plus des aérogénérateurs sont installés partout, l'attractivité du terroir a beaucoup diminué et c'est choquant de voir comment le paysage est en train de se transformer en zone industrielle. Au lieu d'un paysage reposant et bucolique, nous voyons souvent des pales mécaniques qui tournent (ou ne tournent pas) le jour et qui clignent agressivement pendant la nuit!

L'objectif des MW ici est plus qu'atteint et couvre largement les besoins.

On ne peut pas dire que c'est une énergie renouvelable et écologique puisque cette énergie est intermittente, pose un grand souci et n'est pas du tout rentable (hors subvention) dans une région avec si peu de vent. Il faut bien trouver des énergies renouvelables mais qui méritent cette qualification.

- Les aérogénérateurs représentent un intérêt privé mais le patrimoine est commun pour toute la France.
- Les aérogénérateurs défigurent le paysage et les monuments historiques.
- Les aérogénérateurs gâchent l'attractivité du territoire et le cadre de vie.
- Les aérogénérateurs impactent négativement la biodiversité, la faune, l'avifaune, les chiroptères et la flore.
- Les aérogénérateurs ont un impact très négatif sur le tourisme.
- Les aérogénérateurs diminuent la valeur des biens immobiliers.
- Les aérogénérateurs créent la discorde et divisent la population.
- Les aérogénérateurs ne diminuent pas le CO2 et la pollution mais les augmentent considérablement.
- Les aérogénérateurs créent des nuisances sonores et visuelles qui constituent un trouble du voisinage mais ont aussi un impact nocif sur la santé. ARRÊT N° 659/2021 Cour d'appel de Toulouse, 3ème chambre, 8 juillet 2021, n° 20/01384 - voir l'annexe.

Nous nous opposons fermement au projet éolien d'Abowind sur les communes de Brion et Saint-Secondin et espérons vivement que vous allez donner un avis défavorable pour ne pas ajouter - entre autres - des problèmes sanitaires mais de respecter le principe de précaution inscrit dans la Constitution.

Bien cordialement

Sonja et Mark Gurt